
Nombre de membres

Séance du lundi 30 octobre 2023

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le trente octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 20 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Alain MIQUEL.

Présents : 9

Sont présents : Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Marina DA COSTA, Pascal MAURY, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU, BERNADAC-DESCOMBES Régine.

Votants : 9

Sont excusés : Jean-Pierre RAYNEAU, GONDAL Alain.

Secrétaire de séance : Stéphanie BARATA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10.

DE 2023 012 Objet : Budget Principal-Compte Financier Unique-Approbation de l'expérimentation et autorisation de signature de la convention avec l'État :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que la perception propose à certaines communes, dont VERDUN, de participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) cette fin d'année.

Il explique que le CFU est la fusion des comptes administratif, élaboré par l'ordonnateur (le Maire), et de gestion élaboré par le comptable public (Percepteur), et qu'il se substituera à ces documents le temps de l'expérimentation.

Il informe que les données comptables et les données budgétaires côte à côte donneront ainsi une meilleure lecture et par conséquent compréhension du document.

Il explique que le CFU permettra :

- La transparence et la lisibilité de l'information financière,
- L'amélioration des comptes,
- La simplification des processus administratifs entre l'ordonnateur et le percepteur tout en respectant les prérogatives de chacun,
- Un enrichissement du débat lors de l'assemblée du vote des documents budgétaires,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public,
- La fiabilisation de la qualité des comptes.

Il explique également que l'approbation de l'expérimentation permettra de préparer le CFU qui pourrait, si le législateur (État) en décide ainsi, être généralisé en 2024.

Il explique que le CFU sera mis en place pour le Budget Principal puisqu'il est nécessaire de travailler en dématérialisation et que la commune n'a qu'un seul budget.

Vote : accord à l'unanimité

Questions diverses :

➤ **Les sapins de Noël :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils doivent décider si cette année ils souhaitent mettre des sapins un peu partout dans le village comme les années précédentes ou s'ils souhaitent en mettre que deux ou trois.

Martine CASTERA répond que ce n'est pas la peine d'en mettre autant que les autres années car ils ne sont pas décorés ou quand ils le sont, les décorations sont volées. Elle propose d'en mettre un au Barry d'en bas et de décorer celui qui est sur la route de Sinsat.

Monsieur le Maire reprend la parole et répond qu'effectivement ceux sont les points stratégiques qu'il souhaitait proposer.

Vote : accord à l'unanimité

➤ **Chats :**

Monsieur le Maire explique que dans le village, vers le Chemin de Peyret, il y a des chats en quantité, il n'a pas réussi à tous les comptabiliser, nourri par les habitants du quartier et qu'il serait nécessaire de faire quelque chose.

Régine DESCOMBES-BERNADAC explique qu'elle a contacté une association qui se situe sur Ax-Les-Thermes qui se nomme « Association Chats errants », et que la Présidente a expliqué que pour pouvoir agir, il était nécessaire que la commune signe une convention entérinant ainsi les prix négociés par l'Association auprès du cabinet vétérinaire de Tarascon sur Ariège. L'association pourra ainsi aider la commune dans la capture des chats et le transport vers le cabinet vétérinaire.

Monsieur le Maire dit qu'il a également pris contact avec cette association mais que la commune a déjà une convention avec la SPA, et qu'un mail leur a été adressé mais sans aucun retour de leur part.

Il propose de relancer la SPA et de recontacter l'association pour de plus amples informations.

➤ **Petit pont derrière l'église :**

Il rappelle que suite au délabrement du petit pont sis derrière l'église, la commande de bois pour sa rénovation est faite et que la menuiserie mandatée l'a reçu en date du 27 octobre, et que prochainement la livraison sera effectuée.

Dans l'attente il informe que l'accès est toujours interdit et qu'il va reprendre un arrêté et réinstaller la signalisation nécessaire pour éviter tout accident.

➤ **Natura 2000 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'avec le 1^{er} Adjoint ils se sont rendus à une réunion à Montels durant laquelle Mr PASSIN a fait un exposé sur le PNR et ses avantages. Monsieur le Maire explique que les frais d'adhésion pourront s'élever aux environs de 900,00 € par an.

Mr le Maire explique que cela est possible avec une délimitation en zone Natura 2000 d'une partie de la zone montagne de la commune. Il explique que la zone Natura 2000 est une zone de protection de la faune et de la flore des massifs concernés. Cela impliquera que les véhicules à moteur seront interdits, les panneaux publicitaires et tout ce qui peut altérer la zone. Il explique que pour l'entretien de la zone le pacage de bêtes (ovins, bovins) est à privilégier. La zone s'étendrait sur le secteur du Quié et de la Lesse pour VERDUN. La plaine et le village ne sont pas concernés.

Il explique que les travaux d'entretien de la zone sont à la charge de la commune à hauteur de 20% et qu'elle bénéficie donc de 80% d'aide par le PNR et que pour les 20% restants la commune peut essayer de trouver des fonds complémentaires.

Les subventions peuvent être demandées pour l'ouverture de chemins par exemple.

Un membre du Conseil Municipal intervient en demandant s'il serait possible d'agir pour demander aux propriétaires des chiens de tenir leurs animaux en laisse et d'éviter de s'approcher des troupeaux. En effet, il explique que les bêtes (ovins) ont peur et peuvent se faire mal ou périr.

Monsieur le Maire répond qu'il faut voir pour mettre en place des panneaux avec la réglementation en vigueur pour la tenue des chiens en laisse et un arrêté municipal en début de parcours et plus loin sur le chemin.

➤ **Affaire habitant de Verdun contre commune :**

Monsieur le Maire rappelle les faits : M ; RODRIGUES lui a acheté, à titre personnel, une parcelle familiale lorsque ce dernier tentait d'acquérir la grange de la famille PRADEL/PAPY afin de pouvoir réaliser son assainissement. Face aux difficultés pour trouver tous les héritiers de la famille PRADEL/PAPY, il a renoncé à cet achat et a fait l'acquisition de la cabane de Pierrols et de parcelles appartenant à M. et Mme NEULAT et une parcelle communale faite de roche uniquement.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MAURY Pascal qui a été convoqué à la Gendarmerie de Foix en tant que témoin dans l'affaire qui oppose la commune à un habitant de la commune.

Il explique qu'il a été entendu suite à son abstention lors de la prise de délibération pour la vente d'une parcelle communale à M. RODRIGUES. Il a expliqué que de son point de vue, la commune devrait attendre que l'acquisition de la cabane de Pierrols soit effective avant de vendre la parcelle communale.

Monsieur le Maire reprend la parole et explique qu'il a demandé un devis au SMDEA pour permettre l'extension de l'assainissement et du pluvial sur le Chemin du Verger. En effet, une des habitantes qui était en résidence secondaire est devenue habitante permanente de la commune et possède une fosse septique sous la maison et suite à un usage quotidien les odeurs remontent et incommode l'habitante.

➤ **Salariés Minco :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les salariés de la Société MINCO ont constitué une association loi 1901 afin d'obtenir des subventions pour les frais d'avocats inhérents à leur licenciement.

Mr MAURY Pascal demande si les élus de la commune d'implantation de l'entreprise ont apporté son aide aux salariés, si les élus de la CCHA sont intervenus en leur faveur.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, il ne peut répondre à ces questions.

Il informe les élus présents que les élus de la commune d'Aulos-Sinsat ont préparé une enveloppe avec leurs deniers personnels pour soutenir le groupe de salariés.

Mr MAURY Pascal propose de mettre à l'accueil de la mairie une cagnotte pour récolter de l'argent pour les aider en expliquant leur situation.

Monsieur le Maire propose de voter pour savoir si la commune donne une subvention pour soutenir l'Association des salariés.

Vote : contre à l'unanimité car les membres du conseil estiment que c'est aux entités politiques (sénateur, CCHA etc...) d'agir.

➤ **Projet garage employé technique :**

Une des élues demande où en est le projet de construction de garage pour l'employé communal. Monsieur le Maire répond qu'il faut reprendre les plans réalisés en 2010 et voir ce qu'il est possible de faire.

➤ **Batterie photovoltaïque Cabane :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la batterie des panneaux photovoltaïques de la cabane de Piparlan est à changer. Il donne la parole à Mr LARDEAU qui explique qu'il a fait des recherches et qu'il faut faire attention à la batterie mise en place car elle pourrait abîmer les panneaux. L'achat est à prévoir prochainement.

➤ **Livraison tracteur :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur a été livré l'après-midi même. M. MAURY Pascal demande où il va être stationné et qu'il faut être vigilant. Il demande s'il ne serait pas possible de mettre une caméra en place afin de surveiller le matériel communal.

Monsieur le Maire répond qu'il faut demander des autorisations à la Préfecture et que la secrétaire va regarder quelle est la réglementation exacte.

SÉANCE LEVÉE à 21h40.